L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 19 OCTOBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

ON demande une cuisinière de première classe, ainsi qu'une blanchisseuse et repasseuse; les deux devront coucher. S'adresser au No 356, rue Marais, encoignure Columbus.
19oct—1f

A VENDRE à l'amiable le café coin Conti et Bourbon, connu sous le nom de "Conti Exchange", pour cause de maladie. La Société Culinaire des Garçons Restaurateurs et le Vigilant Band s'y réunissent. Pour informations s'adresser sur les lieux à M. E. Garreau, 73 Bourbon et 85 Conti.
18 oct—18,20,22,23,25,27,29,30

DEMANDES.

ON demande—Un bon cuisinier muni de bonnes références. S'adresser au No 194 rue Jackson.
11 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) (délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET,
Encoignure Magnolia et Joséphine.
29sept—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Wm McVittie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22 220—Division D—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William McVittie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 oct—16.21.25

Succession de Frederick L. Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 20.718—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme L. A. Jenks, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 oct—9 14 18

Succession de Edward A. Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19 410—Division B—Attendu que Ewin T. Merrick Junior, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Edward A. Boyd, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 oct—13 18 22

Succession de P. P. J. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21.151—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Charles T. Soniat, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 oct—7 12 16

VENTES PAR LE CONSTABLE

John R. Fell vs L. Johnson.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No. 13.306.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je vendrai à l'enchère publique, au local, rue Gravier, près de la rue Camp, le SAMEDI 29 octobre 1887 à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir: Une vitrine et un entrepot, 157 rue Lafayette, entre Carondelet et St-Charles. (1) un comptoir une grande glace à cadre mobile et un lot de comptoirs, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
18 oct—18 23 29

Placement avantageux.

E. D. Beau contre Barbot & Allen individuellement et comme dite raison sociale.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9827 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux au "Little Woods Resort" à 22 milles de la ville sur le N. O. & N. E. R. R. Co., MARDI, le 25 octobre 1887, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite à savoir:
1° Les bâtisses sur le dit local connu comme Club House et la plateforme pour la danse et cabanes à bain et le contenu qui s'y trouvent comprenant un lot de chaises, tables, bancs, ustensiles de cuisine, bouteilles et jattes vides et dame-jeannes, etc.
2° Le bail non expiré du dit "Little Woods Resort" expirant le 15 mai 1888 avec un privilège de renouveler pour un ou deux ans de plus.
Saisies dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES.
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
11 oct—11 15 19 25

Frank L. Connerly vs Saml. Picard

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 12.898—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, rue Delord près de la rue St-Charles vis-à-vis Lee Circle, SAMEDI 22 octobre 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois canons à quatre roues d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisis dans l'affaire ci-dessus mentionnée et in globo.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
12 oct—12 16 22

Otto F Briede contre Wm Raluer.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 9.745—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan le LUNDI 24 octobre 1887 à 11 heures A. M. encoignure Passage de la Bourse et Conti dans le Deuxième District de cette ville.
Un mulet brun une charrette à quatre roues et un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES.
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 oct—13 20 24

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22.251—E. A. Bernard vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Ernest A. Bernard soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant James J. Woulfe, Esq. notaire en cette ville, le MARDI 1er jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et, en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne, ainsi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
18 octobre—18 au 1er nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Morin & Vandegriff vs leurs créanciers—No 22.254—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison sociale Morin & Vandegriff, faisant des affaires sous le nom et titre de Morin & Vandegriff domiciliés en cette paroisse et se composant de Iska B. Morin, épouse de Andrew B. Morin et autorisée par son mari, Andrew B. Morin et Rudolph Vandegriff Glas, soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Bakewell notaire à son bureau No 94 rue Camp, en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Branch K. Miller, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 17 octobre 1887.
A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18oct—31 au 19 nov

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm Hillsman vs. ses créanciers—No 22.252—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par William Hillsman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, SAMEDI le 19ème jour de novembre 1887, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que W. E. Murphy Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, Lne. 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
18 oct—au 19 nov

Frederick Lopez vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19.879—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 oct—11 15 20

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000

3,179 Lots s'élevant à..........$535,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

Succession de Susan A. Camp, veuve de James Camp.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman et maintenant la femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs, Peter et Joséphine Dalman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,499—Attendu que Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman, femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des mineurs Peter et Joséphine Dalman, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment reconnu, et avocat de fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.
Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour,
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 13 octobre, 1887.
14 oct—14,15,20,27—nov 3,12.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Succession de Mme Meta Mertens, épouse décédée de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,931—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitude et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro sept dans l'îlet borné par les rues Magnolia, anciennement Maunsel, Euphrozine, Locust, anciennement Solis, et le Nouveau Chemin Coquillé, maintenant Delord, et conformément à un plan dressé par Bednauski, daté février 1857, déposé comme plan numéro cent dix, en l'étude de James Graham, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure au pied américain, conformément au dit plan, vingt-trois pieds six pouces de face au dit Nouveau Chemin Coquillé, maintenant Delord, vingt-deux pieds six pouces de face à la rue Euphrosine, sur une profondeur de cinquante-sept pieds neuf pouces sur le côté de la ligne du lot numéro six et cinquante-cinq pieds de profondeur sur le côté de la ligne du lot numéro huit, le tout plus ou moins.
Ensemble avec quarante cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et reposant sur la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Au comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir:
La somme de cent trente cinq dollars montant de l'emprunt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier décembre 1885, et une autre somme de cinq cent quarante dollars, avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt-dix dollars à partir du premier décembre 1886, le montant de la contribution sur dites actions, tous les frais et charges de ces procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
L'acquéreur, en outre, assumera le résidu de la dette d'action hypothécaire qui n'est pas encore dû, mais qui est sujet à être demandé, d'après la charte et les lois de la Banque, à savoir: la somme de trois mille cinq cent dix dollars; et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, selon sa charte et ses lois, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 oct—11 18 25 nov 1 8 12

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.
Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La." insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams pour $50.606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.
Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	A. M. Ageiseta,
F. Alpuate	A. Aleiator,
Joseph Batt,	Joseph Bragera,
A. Baylu & Co.,	Dr. J. Bordes,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm. nist'r,
B. Benjamin & Co,	A. Badault & Co.,
Louis Balleo,	Betcier & De Snet
L. Behold,	F. Belden,
J. Branden,	F. Buson,
J. F. Battholomy,	Louis Bauer,
Boutio & Bro.,	E. Beltran,
C. Barbe,	B. E. Barindo,
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencie,	J. A. Bordurat,
Samuel Bandera,	Conagerre & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Couture,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Charoet,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere,
Mme Louis De Galle,	P. Duchene,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Sulzer Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Dronet,	G. M. Doll,
A. Dunestre,	M. T. Ducros,
Devallier & Co.,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fusich,
Fritz & Brandon,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallex,
Gustave Fuate,	E. C. Feinour,
Feiber & Gonscheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fourniade,	Joseph Guenghemer,
Joseph Gatzinger,	Generelly & Aliex,
T. Generelly,	A. Gronchy,
Isadore Gerand,	Fred Good,
Godenbow & Kelly,	Mme Arecio Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Garidel,
E. J. Hand on,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herrco,
C. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Imeau Aycock & Co,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justiniani,
B. Jahrens,	F. Jaufroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Kendig & Co,
Dr E. Kunnemann,	Anatole Léaumont,
Joseph Lartieu,	B. Laplace,
M. Lamasou,	X. Layniason,
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins. Co.
Edward Lischy,	Lang & Bornheimer,
Laboulsse & Doble,	Mme J. B. Leprete, Suc.
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Montense & Co,	Charles Manson,
A. J. Montein,	J. Maudin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Monrose, curator.	Maignan & Laborde,
Chas Massien, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Mallo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Bereille Nivette,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden executeur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigue,	Pritchard & Beekham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	S. B. Packark,
A. Pallacio,	B. Piffet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quimie Fils,	E. Rabasse,
E. Roger & Co.,	J. Reviere,
J. Straus,	Mme Anna Saron,
J. E. Sarrazin,	William Sweete,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture
Strauss,	Assn.
B. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Scot,	H. F. Sturcken,
Smith & Go,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co.
D. H. Symart,	S. Szabary,
J. B. Saolari Schniler,	J. J. Stewart, trésorier,
David Stewdt,	F. Soublot,
Mme M. E.	C. B. Singleton,
E. F. Schmiecodore,	Alfred Shaw,
H. N. Soria,	F. Samazeuth fils,
Nicholas Th	E. A. Torrebonne,
A. Teeson,	S. M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Vorster,	Jas A. Vignaud,
Philip Vellerie,	François Voirin,
Phine Wagner,	Adolph Watz,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Wilts,
Wilkerson & Mosely,	James Wilson,
B. Wagener,	E. E. White,
E. L. Zell & Co,	M. A. Zounts & Co.

14 juin—15 4,21,28—juillet

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21.001.—Division C—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. Ding, avocat, pour Mlle Annette Mourer.
Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens,
Ordonne que la dite demoiselle Annettene Mourer soit interdite.
Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
août—31 au 10 t

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 22,232—Edward Lilienthal vs. ses créanciers.—Ordre de Cour. — Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Lilienthal soit acceptée, qu'une réunion des créanciers dudit insolvable soit convoquée pardevant J. D. Taylor, un notaire en cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, de jour en jour, conformément à la loi, et qu'avis légal en soit donné; et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 octobre 1887.
(Signé): F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 oct—31 au 16 nov

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT

Vente pour cause de changement d'affaires.

VACHERIE

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 20 octobre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues State et St-Patrick, la vacherie de M. Jean Marie Longuefosse, comprenant:
18 belles vaches laitières, plusieurs avec des veaux et les autres sur le point de véler.
2 chevaux. 2 charrettes à lait.
Harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie. 1 cochon et environ 60 têtes de volailles choisies.
Aussi—La propriété qu'habite le vendeur, se composant de trois lots de terre formant l'encoignure des rues St-Patrick et State, mesurant 90 pieds de face sur 178 pieds de profondeur.
Les améliorations comprennent une étable pouvant contenir 45 têtes d'animaux, deux chambres à coucher, cabinet, deux citernes, puits, etc., etc.
Conditions—Pour la propriété—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales.
Pour les animaux—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.
15 oct—

Vente forcée.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 19 octobre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Français et Libéral—
La vacherie de Jean Lasalle se composant de 14 magnifiques vaches laitières, 2 juments et 1 mule, 1 charrette à lait, 1 ditto à provision, 1 buggy, harnais, bidons, baquets, et tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle dont la vente journalière est de 16 gallons de lait sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
15 oct—

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Benjamin S. Ames.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, — Dossier No 19,863.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 29 octobre 1887 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent en congé, daté le 17 octobre 1887, Dossier 19,863 pour le compte de la susdite succession, à l'encan, il sera vendu:
Tous les droits, titres et intérêt de ladite succession de Benjamin S. Ames, dans des certaines actions du fonds capital du Louisiana Branch Pilots Association, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la susdite honorable cour.
Conditions—Comptant.
19 oct—19 21 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Dennis.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 18,887.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 29 octobre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 15 octobre 1887, dossier No. 18,887, pour le compte de la susdite succession, à l'encan il sera vendu tous les droits, titre et intérêt de la susdite succession de Charles Dennis dans de certaines actions du fond capital du Louisiana Branch Pilots' Association, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffe de la susdite honorable cour.
Conditions—Comptant
19 oct—19. 21. 26. 29.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Dumaine entre Remparts et St Claude.

Successions d'Auguste François Claire Paul, sa femme.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, même Cour, actuellement absent en congé, daté le 20 septembre 1887 dossier Nr 21,885 pour compte des successions de Auguste François et Claire Paul sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan

DEUXIEME DISTRICT.

Un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine Ste Anne, St Claude et Remparts, mesurant 40 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 122 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations comprennent quelques hangars en bois, barrières, etc.
Conditions—Comptant en passant le titre, 20 pour cent payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Jas. D. Taylor Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
22sept—22 25 oct 2 9 16 22

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coats.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 6,912.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 6 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 19 borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Felicité, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et mesurant conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1er oct—1,8,15,22,29—Nov 5.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Barbara Glaser, veuve de Adolph Nikoll, vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,367—En vertu d'un ordre de vente, daté du 22 septembre 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, dans l'îlet No 282, borné par les rues Remparts, Dryades, Euterpe et Terpsichore, désigné par le No 15 sur un plan de J. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet 1840, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire, et mesure, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds et borné dans le fond par le reste du numéro quinze.
2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Premier District, dans l'îlet No 323, borné par les rues Franklin, Liberty, Erato et Thalia, désigné par le numéro sept sur un plan de J. H. Pilié, voyer, annexé à un acte pardevant T. L. McCay, notaire, le 20 mars 1841, et mesurant, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—L'acquéreur paiera comptant tous les frais de la vente, commissions, avis, ainsi que les taxes de 1887 s'élevant à environ cent trente six dollars et 24 sous; le reste s'il y en a comptant.
Cette vente se fait sujette à toutes les hypothèques et obligations pesant sur lesdites propriétés; et l'acquéreur en prenant les titres avec les hypothèques et obligations en sus du prix d'adjudication.
Lesdites hypothèques et obligations sont les suivantes:
Registre 155, folio 781 } L'hypothèque générale
Inscrite, 27 Fév 1885 } résultant d'une confirmation de la dite veuve Adolphe Nikoll comme tutrice naturelle de ses dits six enfants mineurs pour $3431.83 et intérêt, etc.
Registre 155, folio 787 } L'hypothèque générale
Inscrite, 1 avril 1885 } résultant d'un jugement d'adjudication rendu le 30 mars 1885 et ci-dessus décrite de Trois mille cinq piastres et 33 sous, et intérêt etc., etc.
Book 328, folio 464 } L'hypothèque accordé
Inscrite, 24 Fév 1887 } par la veuve Ad. Nikoll en faveur de Thomas Glaser, de Quatre cents dollars avec intérêt par acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 23 février 1887 et passant sur les deux propriétés.
Registre 326, folio 67 } Le lien et l'hypothèque
Inscrite, 9 nov. 1885 } du vendeur garantis par la veuve Ad. Nikoll en faveur de la succession de Chas. Prager, acte pardevant J. D. Taylor, notaire, le 4 novembre 1885, de mille dollars étant le reste dû et l'intérêt portant sur la propriété décrite en second lieu.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5ject—5 7 12 19 26—nov 2 5

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 3ème District,

Formant le coin des rues France et Dauphine.

Succession de Mme Louisa Koen.

No 22,080—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE, G. G. Frédéricks, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 11 octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après, à savoir:
Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues France, Dauphine, Marsant et Royale. Le dit lot est désigné par le No. 16 sur un plan dressé par Cosnier, le 26 avril 1845, et forme le coin des rues France et Dauphine, et mesure en mesure américaine 45 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue France sur 84 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine et entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 oct—13 15 22 29—nov 5 12 15

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent de choix et rémunérateurs, aux conditions les plus libérales d'un tiers ou plus comptant,

Dans les Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Emplacements convenables pour églises, écoles, marchés ou stations de chemins de fer.

Le cottage de résidence double, Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

Le cottage de résidence double, Nos. 325 et 325 1/2 rue Jackson.

Le cottage double de choix, propre à bâtir, coin des rues Carondelet et Toledano.

Le cottage double de choix, convenable pour le commerce, coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue de la Louisiane.

Le joli cottage double au coin des rues Chippewa et Philip.

Le joli cottage de résidence simple, No. 312 rue Chippewa.

Le cottage de résidence double, Nos. 431 et 434 1/2 rue Annonciation.

La maison de résidence en brique double, à deux étages, Nos. 95 et 97 rue Jackson.

Les deux maisons de résidence avec magasins, Nos. 252 et 254 rue des Remparts, près Bassin. (Un excellent emplacement pour le commerce).

L'élégant cottage de résidence, en bois, No. 10 rue Liberté.

Actions de Compagnie d'assurance de choix.

A l'encan.

Succession de Mme M. E. Dumestre.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans dossier No. 21.799.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes encanteur, bureau 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans Division E, daté du 27 septembre 1887 Dossier No 21.799 dans l'affaire de la succession de Mme E. Dumestre à l'encan, il sera vendu—
1° Trois terrains de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Gasquet, Dryades et Jackson, la terre (ci devant Tivoli) Commune et Marais désignés par les Nos Quatre, Cinq et Six, et une partie du terrain mesurant 72 pieds de façade rue Liberté, et ensemble 72 pieds de face et sur une profondeur de 127 pieds dix pouces et cinq lignes.
Les améliorations comprennent un grand cottage élevé de terre avec corridor au centre et portant le No 40 de la rue Liberté.
2° Deux terrains de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Philips, Soraparu, Chippewa et St Thomas, désignés par les lettres A et B. Le premier de ces terrains A mesure 31 pieds 7 pouces plus ou moins de façade rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur et de front rue Philips et forme le coin des rues Philips et Chippewa.
Les améliorations consistent en un cottage double portant les Nos 310 et 310 1/2 rue Chippewa.
Le second terrain B est contigu au premier et mesure 24 pieds 8 pouces plus ou moins de façade rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage de résidence portant le No 312 rue Chippewa.
3° Une partie de valeur d'un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa, Joséphine et Annonciation désigné par la lettre A. Le dit terrain ou partie de terrain forme le coin des rues Jackson et Chippewa et mesure, au pied américain, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles et façade rue Chippewa de 52 pieds 6 pouces. Le dit terrain ou partie de terrain est un morceau du terrain primitivement désigné par le No 1 du carré No 10 sur un plan de la banlieue Lafayette, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, avec résidence portant les Nos 95 et 97 rue Jackson.
4° Un morceau de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Annonciation, Philip et Chippewa, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 159 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, plus ou moins, et au pied américain 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 170 pieds 3 pouces (plus ou moins). Le dit morceau de terre est la moitié du lot primitif désigné par le No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilie, voyer, le 2 mars 1821, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, désigné par les Nos 431 et 431 1/2 rue de l'Annonciation.
5° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Dryades, Joséphine et Baronne, désigné par le No 21, le dit lot mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage résidence à double corps de logis, Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.
6° Un lot de terre de valeur avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le précédent, désigné par le No 22. Le dit lot mesure 34 pieds 3 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis désigné par les lots Nos 325 et 325 1/2 rue Jackson.
7° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toledano, Carondelet, Baronne et Louisiana avenue, formant le coin des rues Carondelet et Toledano, mesurant 60 pieds plus ou moins de face à la rue Toledano sur 124 pieds de profondeur et face à la rue Carondelet.
Les améliorations comprennent un cottage double et d'autres édifices servant de magasin, etc.
8° Quatre lots de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par Louisiana avenue et les rues Tchoupitoulas, Chippewa et Toledano, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Les dits lots se touchent et mesurent:
Le lot No 1, 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds de profondeur dans le fond sur une profondeur et façade sur Louisiana avenue de 87 pieds 1 pouce et 95 pieds 8 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale qui le sépare du lot No 2.
Le lot No 2 mesure 33 pieds 1 pouce sur la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond sur une profondeur de 95 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 1, et 104 pieds 3 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 3.
Le lot No 3 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond sur une profondeur de 104 pieds 3 pouces sur la ligne qui la divise du lot No 2 et 112 pieds 8 pouces sur l'autre côté le plus près de la rue Toledano.
Le lot No 4 forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et la rue Tchoupitoulas. Les améliorations comprennent plusieurs petites bâtisses.
9° Le lot No 4 touche aux lots Nos 1, 2 et 3 dans le fond et mesure 34 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage à double corps de logis.
Les lots ci-dessus décrits sont subdivisés des lots originaux Nos 1, 2 et 3 du dit îlet.
10° Deux lots de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Julia, Girod et Bassin, désignés comme lots A et B; les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot A mesure 39 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot B mesure 36 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins, conformément à un récent plan fait par Chas. Williams, voyer, en date du 3 octobre 1887, étant subdivisés des lots originaux Nos 1, 2 et 3 du dit îlet.
Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à deux étages sur le lot A, désigné par le No 254 rue des Remparts, et un magasin en bois sur le lot B, désigné par le No 252 rue des Remparts.
Les mesures sont d'après des plans récents de Williams & Patton, voyers, en date d'octobre 1887, et sont toutes plus ou moins au pied américain.

ACTIONS.

Trois actions du fonds capital de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
Deux actions du fonds capital de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.
Conditions—Pour les actions, comptant. Pour les immeubles, un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y a, à crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent avec toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent comptant seront exigés sur les lieux de l'adjudication pour assurer la vente.
Les actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 oct—2 9 15 22 29—5 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le Deuxième et le Troisième districts.

Succession de Charles Stiegler et sa femme.

Nos. 87 et 89 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, une bâtisse en briques à un étage.

Coin St-Philippe et Derbigny.—Une résidence et magasin en bois à deux étages.

No. 447 rue Dumaine.—Une résidence pour famille à deux étages avec façade en briques.

No. 376 rue St-Philippe entre les rues Miro et Tonti.—Une résidence en bois pour famille, à un étage.

No. 503 rue Ste-Anne entre Dorgenois et Rocheblave.—Une résidence double, en bois, à un étage et attic et dépendances.

Nos. 145, 147 et 149 rue Prieur entre Ste-Anne et Dumaine.—Un joli double corps de logis en bois avec terrains profonds.

Nos. 345 et 345 1/2 rue Bourgogne, entre Kerlerec et St-Antoine, une maison double en bois à un étage.

No. 73 rue Columbus, entre Marais et Villeré, une bâtisse à un étage.

No. 80 rue Levée ou Peter coin Mandeville.—Un magasin en briques à trois étages, occupée comme résidence et buvette, dépendances en briques.

Nos. 81, 82, 83 et 84 rue Levée ou Peter, magasins en briques à trois étages.—Des bâtisses en briques et en bois au fond.

Coin Dauphine et Washington—Bâtisse simple et attic à deux étages.

No. 49 rue Washington.—Un cottage neuf à un étage.

Une action dans le fonds-capital du Produce Exchange.

Dix-sept actions de la Compagnie de l'Assurance du Peuple.

Vingt-cinq actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican.

Vingt actions du fonds-capital de la Compagnie Mutual Loan & Building.

Dix actions du Firemen's Building Association,

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni encanteur, Bureau 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 5 Novembre 1887, à midi—

Successions de Charles Stiegler et de Amelia Stiegler, née Rippe.

Nos 21,787 et 19,509.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, entre Gravier et Passage Commercial, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à deux ordres, un rendu et signé le 16 septembre 1887, par l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District Division C pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du Docket de la dite cour—et l'autre rendu et signé le 22ème jour de septembre 1887 par le dit Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour siégeant à la place de l'Hon. R. N. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D actuellement absent sur un congé, dans l'affaire de la succession de Mme Amelia Stiegler née Rippe femme décédée du dit Charles Stiegler No 19 509 du Docket de la dite Cour—
La propriété décrite ci-après et aux conditions suivantes, à savoir:
Deux terrains situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Passage de la Bourse, les rues Conti, Bienville et Royale, désignés par les Nos. 9 et 10. Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit: le lot No 9, 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10 et 21 pieds 6 pouces et 5 lignes sur l'autre côté, et le lot No 10 mesure 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds et 6 pouces et 6 lignes sur la ligne qui la divise du lot No 9, et 21 pieds 6 pouces et 7 lignes sur l'autre côté ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage avec de grandes chambres plâtrées, lieux d'aisance, etc. la bâtisse est convenable pour bureaux, café ou autre objet, elle est connue par les Nos 87 et 89 Passage de la Bourse.
Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet No 226, borné par les rues St Philippe, Derbigny, Robertson et Dumaine, désigné par la lettre "A" d'après une esquisse dressée par A. de Armas, arpenteur, en date du 8 avril 1880, annexée pour ce qui y est référé à un acte passé pardevant E. Grima, notaire, le 23 mai 1880 lequel lot forme le coin des rues St Philippe et Derbigny et mesure 20 pieds de face à la rue St-Philippe sur 50 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Derbigny. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec un ardoises, prêt pour commerce et résidence, galerie et environ 5 chambres, cabinet, lavoir, lieux d'aisance, citerne, etc., et connu par le numéro municipal 20 rue St Philippe et Derbigny.
3° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Tonti et Rocheblave mesurant 28 pieds 1 pouce 8 lignes de face à la rue Dumaine, 87 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tonti, 87 pieds 5 pouces 11/2 ligne de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Rocheblave et 37 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne du fond. Ce lot fait partie de lot de terre et est composé du lot No 11 et de la moitié adjacente du lot No 12 sur le plan dressé par L. A. Pilié arpenteur le 25 mai 1844.
Les améliorations consistent en une maison en bois, deux étages avec façade en briques et toit en ardoises. Il y a un vestibule d'entrée, deux grands salons, quatre chambres à coucher, cabinet, pallors, office, cuisine, balcon sur la façade et sur le côté, cour pavée, lieux d'aisance, citerne, etc. Le lot est désigné par le numéro municipal 437 rue Dumaine.
4. Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville dans l'îlet 204, borné par les rues St Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No 8 sur un croquis joint à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terre suivante savoir.
1° Une portion de terre dans le 2e district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du lot No 2, mentionné dans la dite esquisse et en composant la partie du fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues St Philippe et Dumaine et 24 pieds 5 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro le séparant des lots Nos 1 et 2 de la dite esquisse.
2. Une autre portion de terre, dans le même îlet faisant partie et formant le fond du lot No 4 de la dite esquisse, mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.
3. Une autre portion de terre dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 49 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, d'environ 22 pieds 10 pouces sur une ligne dans la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine, de la 25 pieds 3 pouces 1 ligne sur une ligne oblique dans la direction de la rue St Philippe, et à 14 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue St Philippe se dirigeant vers la rue Tonti, de la 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et le séparant de la portion du lot No 4 ci-dessus décrite.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar, charrette écurie, lieux d'aisance, citerne, et désigné par le No municipal 376 rue St Philippe.
5° Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par la lettre "B" d'après une esquisse annexée à l'acte d'achat du dit feu Charles Stiegler, mesurant, en mesure anglaise, 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond sur 102 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot "A", et 102 pieds 1 pouce et 6 lignes sur l'autre ligne de côté et faisant partie des lots Nos 130 et 131 de l'îlet No 7 sur un plan dressé par C. A. De Armas, le 17 avril 1852, et déposé au bureau de Joseph Cuvellier, notaire.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec attic, ayant environ huit chambres, magasin pour provisions, lieux d'aisance, office, cuisine, 3 citernes, etc., et connue par le No municipal 503 rue Ste Anne.
6° Un terrain dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné comme lot No 10, d'après un plan tiré par J. St-Ohls, le 7 juin 1873 et déposé au bureau de Theo. Buisson, notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 3½ pieds 11 1/2 pouces de largeur dans le fond avec améliorations.
Les améliorations comprennent le double corps de logis en bois, toit en ardoises, ayant 8 chambres, cuisine, hangar pour laver au fond, entrée de côté et cour pavée, citerne, lieux d'aisance, etc., et connue par les Nos 145 et 145 1/2 rue Prieur.
7° Un terrain dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste. Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 11, d'après un plan ci-dessus mentionné et mesurant, en mesure américaine, 33 pieds 7 lignes de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 33 pieds 5 pouces et 3 1/2 lignes de large au fond avec les améliorations qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent les résidences doubles en bois à un étage avec toit en ardoises ayant 4 chambres, cuisine, hangar pour laver, lieux d'aisance, citernes de chaque côté avec entrée de côté et cour pavée, et connus par les Nos. 147 et 147 1/2 rue Prieur.
8° Un autre lot de terre dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 12 du plan ci-dessus, et mesurant au pied américain 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur, sur 148 pieds 10 pouces de profondeur, et 32 pieds 11 pouces 1 1/2 ligne de profondeur dans le fond, avec les améliorations qui s'y trouvent. Les trois lots ci-dessus, Nos 10, 11 et 12, ont été achetés par le défunt de P. Coussirat par acte passé le 11 octobre 1884 devant J. R. Légier, notaire.
Les améliorations consistent en un joli édifice à double corps de logis, à un étage, avec toit en ardoises; la maison a 4 chambres dans chaque corps de logis, avec cuisines, lieux d'aisance, citerne, hangar à bois, cour pavée, entrée sur le côté, etc.; elle est désignée par les numéros municipaux 149 et 149 1/2 rue Prieur.
9° Un terrain dans le Troisième District de cette ville et les améliorations situé dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Kerlerec, St-Antoine et Remparts mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne et 81 pieds 1 pouce et 7 lignes de large au fond et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Kerlerec et 120 pieds 10 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté d'après un plan dressé par R. Pilié, daté le 5 mars 1885 et annexé à un acte d'achat du dit feu Charles Stiegler et les améliorations qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois à un étage avec attic et toit en ardoises, retiré de la rue, de grands salons, 6 autres chambres, 4 cabinets, hangar pour le bois et chambre pour les provisions, lieux d'aisance, citernes, cour pavée, etc., connue par les numéros municipaux 345 et 345 1/2 rue Bourgogne.
10° Un lot ou portion de terre dans le 3me district de cette ville, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 501 borné par la rue Columbus, l'Avenue St-Bernard, les rues Labarpe, Villeré et Marais, d'après une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, sous voyer, le 19 février 1868, et annexé à l'inventaire de la succession de feu S. Maspéran, pris par A. E. Bienvenu, ex-notaire, le 29 mai 1878, le dit lot ou portion de terre est désigné par les lettres A et C sur la dite esquisse et mesure, en mesure américaine, 19 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Columbus sur 142 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins de profondeur sur le côté vers la rue Marais, 86 pieds 2 pouces de profondeur plus ou moins sur la ligne du côté vers la rue Villeré; la dite ligne se fermant de façon qu'à cette profondeur le dit lot n'a que 3 pieds 8 pouces de large; le dit lot ouvre sur une ligne courant vers la rue Villeré, mesurant 51 pieds 9 pouces sur une ligne courant vers l'avenue St Bernard, mesurant 59 pieds et 1 pouce, ensuite sur une ligne courant vers la rue Marais, mesurant 32 pieds 2 pouces plus ou moins ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, 3 chambres, cabinet, hangar pour le bois; lieux d'aisance, citerne en brique, entrée de côté pavée, &c., connue par le No. municipal, 73 rue Columbus.
11° Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres A B C D et E, sur un plan dressé par A. de Armas, député-voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat dudit feu Charles Stiegler), en date du 17 janvier 1882, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:
1° Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 ligne, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar-room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.
2° Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance en briques, citerne, etc., et désigné par le No 81 rue Peters.
3° Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 lignes sur la ligne qui la sépare du lot B, et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui la sépare du lot D, avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension ou maison à loger (boarding or lodging house,) une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.
4° Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.
5° Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 1 pouce 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadot, par acte passé devant O. Villeré notaire, le 22 mars 1882.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variétés, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.
1° Un terrain dans le Troisième District dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Washington, Bourgogne et Lafayette, faisant partie du lot désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par C. A. De Armas, voyer, daté le 11 mai 1850 et déposé comme plan No 30a au bureau de T. Guyol notaire, le dit lot forme le coin des rues Dauphine et Poets ou Washington, et mesure 29 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 118 pieds de profondeur et face à la rue Washington mesure américaine, comprenant actuellement la portion de terre formant le coin des rues Dauphine et Washington avec la résidence en bois à deux étages qui s'y trouve.
2° La portion de fond du dit lot No 1 avec le cottage en bois à un étage qui s'y trouve, mesurant 35 pieds 3 lignes de face à la rue Washington sur 29 pieds 3 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, le dit lot de terre a été acquis par le défunt de Mme F. Stewart, d'après un acte passé devant J. R. Légier, notaire, daté le 17 septembre 1881.
Les améliorations comprennent une jolie et confortable résidence à deux étages avec attic, galeries en haut et en bas, corridor, salons doubles, environ 7 autres chambres, cabinets, hangars pour le bois et laver, cours carrelées, lieux d'aisance, citerne, etc et connue par le No municipal 551 rue Dauphine.
Les améliorations sur le lot du fond, en portion du lot 1, comprennent un cottage à un étage, recouvert en ardoises, 3 jolies chambres finies, lieux d'aisance, citerne, cour pavée, entrée sur le côté et actuellement occupé par un club, et connu par le No 49 rue Washington.
Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement décrites en se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas, sous voyer et déposé au bureau de John R. Légier, notaire public 58 rue Royale.
Conditions—La propriété mobilière composée d'actions et de stocks, comptant au meilleur et plus fort enchérisseur, et les immeubles pour un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un an, en billets garantis par hypothèque avec lien de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement. Les bâtisses devront être assurées jusqu'à paiement total des billets et la police ou les polices d'assurance transférées à la dite succession ou tout autre ou tous autres détenteurs des dits billets. L'acquéreur paiera cinq pour cent frais d'avocat sur le montant de procédures.
L'acte de vente devra être passé pardevant John R. Légier notaire, 58 rue Royale, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
1er oct—1 8 15 22 29—nov 5

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Matériaux pour constructions, Outils, etc., etc,

Succession de John Mc Vittie.

No 22,125—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear encanteur—Bureau No 46 rue Royale.—LUNDI, 31 octobre 1887, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan sur la rue Claiborne, entre St Louis et Carondelet Walk, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte de ladite succession—
Un grand assortiment de matériaux de choix pour construction, outils, etc., tels que, persiennes, fenêtres, boiseries, bois de charpente, leviers ancres, reins, poulies, fers, boulons de porte, meules, brouettes, échelles, pompes, briques, ardoises, pavés, mon jalousies, verrous, serrures, et beaucoup d'autres outils, etc, dont le dénombrement serait trop long.
Conditions—Comptant.
19 oct—22.27.31 oct.

PARHOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE FLORENCE HOUSE,
COIN DES RUES
CAMP ET SOUTH,
FAISANT FACE
Au Square Lafayette,
A l'encan sur de longs termes.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu des jugements rendus dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 2 et le 22 septembre 1887, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique la propriété de valeur suivante, à savoir—
Ce grand Hôtel bien connu, comme **"Le Florence House"**, situé **coin des rues Camp et South**, faisant face au **Square Lafayette**, dans l'îlet borné par les rues **Camp, South, Girod, Ste-Marie ou Church**. Le terrain est composé de trois lots désignés comme Nos 1, 2 et 3 et mesurant comme suit: Les lots 1 et 2 mesurent chacun, en mesure américaine, 25 pieds, plus ou moins face à la rue South sur 87 pieds de profondeur; le lot No 1 formant le coin des rues Camp et South. Le lot No 3 mesure 25 pieds de face à la rue South sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent la résidence en briques spacieuse, bien finie, à trois étages et demi, avec de grandes verandahs doubles en fer devant et sur le côté. La bâtisse sur l'aile est à quatre étages et verandahs aux trois étages.
La situation de cette propriété, faisant face à la rue du Camp et au Square Lafayette, est une des plus charmantes en ville, et la location presque dans le centre de la ville la rend spécialement désirable pour un hôtel. Cette propriété est actuellement occupée par Mme Edwards, qui a un bail jusqu'au 30 septembre 1888.
Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, ou moins, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue; l'acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles, telles que frais d'avocat en cas de procédure, assurance des améliorations et transfert de police, etc.; l'acquéreur assumera le paiement, au-dessus du montant d'adjudication, de toutes les taxes pour cette année 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire, No 21 Passage de la Bourse.
9 oct—9.15 22 29 nov 5 12

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bois de corde. Bois de corde.
380 Cordes de Bois Assorti.
Succession de Gottlieb Babeck, décédé.
En lots, au gré de l'acquéreur, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 26 octobre 1887, à midi, sur la batture de la Levée, coin des rues Levée et Mary, Carrollton, 7me District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," en date du 15 octobre 1887 Dossier No 22,067, pour le compte de la succession de Gottlieb Babeck, décédé, à l'encan il sera vendu:
380 cordes de Bois assortis, tels que: Frêne, Chêne, Pin, Cypre, plus ou moins, seront vendues au gré des marchands.
Conditions comptant sur les lieux.
16 oct—16, 20, 23 à la date.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Magasin et Maisons de Résidence de valeur

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts,

Coin des rues Baronne et Félicité,

No 221 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Jolie maison de résidence à deux étages, avec mansarde.

No 223 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Une maison à un étage.

30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Succession de Mme Vve Victor Cherbonnier, née Marie Thérèse Conand.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,735.

Ernest F. Cherbonnier et al.
—VS—
Camille B. Cherbonnier et al.

No 19.735—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI 12 novembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place**, en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 mars 1887, et en vertu de deux ordres signés le 20 avril 1887, par l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, **la propriété ci-après décrite, à savoir—**
1° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Baronne, Félicité, Carondelet et St-André, et formant l'angle des rues Félicité et Baronne. Il mesure 28 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Baronne, 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière sur 120 pieds 4 pouces de profondeur et de face sur la rue Baronne et 120 pieds 4 pouces du côté opposé.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois au coin des rues Baronne et Félicité convenable pour magasin; une autre bâtisse adjacente avant 5 chambres, enfin une troisième bâtisse adjacente, avant 8 chambres, citernes, lieux d'aisance, etc, à chaque propriété. La susdite propriété est vendue sujette à un bail à Thos M. Mahon à raison de $20 par mois expirant le 30 septembre 1887.
2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Ursulines, St-Philippe et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.
Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages avec mansarde connue sous le No 221 rue Tremé, ayant au rez de chaussée corridor, deux chambres, salle à manger et cuisine; même distribution au premier étage et une grande chambre et trois cabinet dans la mansarde, galerie de devant à chaque étage, une cuisine à 2 étages convertie en chambres et un hangar attenant au corps de logis principal, avant 4 chambres, cuves, waterworks, lieux d'aisance, cour en briques, etc., etc.
3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, St-Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds.
Les améliorations comprennent une maison, convertie en deux, avec quatre chambres, galeries et cuisine dans le corps principal, une cuisine à deux étages avec quatre chambres, waterworks, lieux d'aisance, citernes, etc., connue par le numéro municipal 223 rue Tremé.
Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste, s'il y a, à un crédit de un an et dont être représenté par des billets d'acquéreur garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, les dits billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final avec les clauses usuelles d'assurance pour 5 pour cent d'honoraires d'avocat et seront taxés à raison de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication; et les acquéreurs assumeront tant soit et les acquéreurs assumeront au prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1887.
Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, aux frais des acquéreurs.

Aussi,

A la même heure et au même endroit ci-dessus désigné en vertu et conformément au même jugement et deux ordres ci-dessus décrits et pour le compte de la même affaire, il sera vendu 30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company
Conditions—Comptant avant transfert.
8 oct—8, 15, 22, 29—nov 5, 12.

ASSURANCES

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1887.
Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES

Sur risques d'incendie	$375,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,855 54	
		$408,258 64
A ajouter primes non terminées de 1885		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 46	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réfaction	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte	$12,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,415 46	
		58,083 13
Revenu net		$332,662 63
A déduire, pertes payées—		
Incendie $188 ..50 01		
Rivières. 12 ..34 86		
Mer.... 691 90		
Total		$204,476 77
Dépenses générales et déposées du Board of Underwriters, salaires, impressions, fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11,069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées		28,687 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Argent comptant	$23,894 19
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant	152,996 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 05
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 45
Bons des Etats Unis, valeur du marché	22,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange valeur du marché	357,012 00
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 0
Primes en cours de collection et balance	
Cotées par agents	63,995 62
Intérêts accrus sur actions et prêts	4,415 46
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00
Meubles de bureau	3,000 00
	$894,215 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00
Primes non acquises	125,511 22
Dividende non payés	3,132 00
Pertes non payées	28,687 71
Profits et pertes	36,884 83
	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Chas. E. Black,
Thomas Fay,	R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Reild,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jules A. Blanc,
B. F. Eshleman,	W. H. Rotinger,
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
A. T. Janin,	James Buckley,
Louis Bush,	L. C. Fallon,
Bristin.	Rich'd Milliken.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur améliorée,
Rue St. Pierre, entre Tremé et Marais.

Eléonore Dulhom, épouse de Joseph Cavaliero et son mari vs. Léontine Dulhom et als.

No 21,237—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D", maintenant absent en congé, daté le 26 juillet 1887, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Tremé, Marais et Orléans, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 82 pieds entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers payable comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur. L'acte de vente passé pardevant M. V. Dejan, notaire, No 20 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur, l'acte doit contenir les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour entorcer le paiement des billets ou d'une partie des dits billets et l'assurance et le transfert de la police et la clause de non aliénation. Les taxes dues et exigibles en 1887 doivent être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 19

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville, 5me district de cette ville.

Succession de Geo. O. Beures.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,862.

PAR MATHER ET HOMES — WARREN HOMES, encanteur—bureau, No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C., siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District en congé, ordre daté du 21 septembre 1887, dossier No 21,862, pour le compte de la susdite succession, à l'encan, il sera vendu
Un quart indivis de l'intérêt dans un carré d'îlet situé dans McDonoghville, cinquième district de cette ville désigné par le No 11 et borné par les rues Jackson, Jefferson, Homer et Adams, le dit carré d'îlet a été en partie mangé par le fleuve Mississipi du côté de la rue Adams.
Conditions—Comptant; 20 00 déposé pour assurer la vente.
L'acte de vente pardevant Geo C. Preot notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
4 oct—4 11 18 25—nov 5

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois recouvert en ardoises, No 130 rue Port.

Le magasin et la résidence double, coin des rues Remparts et Port.

Succession de Francis Mahony, décédé.

A au long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 septembre 1887. Dossier No 21.920, pour compte de la succession de Francis Mahony, décédé, il sera vendu à l'encan—

TROISIEME DISTRICT.

1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 12, borné par les rues Port, Remparts, St Claude et Lafayette, désigné par le No 11, et mesurant 28 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 5 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage en bois recouvert en ardoises retiré de la rue, connue comme le No 130 rue du Port et ayant 4 chambres et une cuisine, 2 citernes, un puits, etc., etc.
2° **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 11, borné par les rues Port, Remparts, anciennement Amour, St. Ferdinand et Bons Enfants, désigné par le No 1 et mesure 29 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 100 pieds, le tout, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent un magasin et résidence à double corps de logis recouverts en ardoises avant environ 6 chambres, citerne, hangars, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.
Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
22 sept—22.25—oct 2.9.16.22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Magasin et Résidence en briques à deux étages,
RECOUVERT EN ARDOISES,
No. 136 rue North Basin.
Succession de Frank Lacammera, décédé.

A l'Encan—Pour du Comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, même Cour, actuellement en congé, daté le 19 septembre 1887, dossier No 8,809 pour le compte de la succession de Frank Lacammera, décédé, il sera vendu à l'encan:

DEUXIEME DISTRICT.

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bassin, Remparts, Toulouse et St Pierre, laquelle portion de terre est composée de tout le lot No 21 et une portion du lot No 12 adjacents au fond, lequel lot No 21 mesure 20 pieds de face sur la rue North Basin, sur une profondeur de 60 pieds et la portion du lot No 12 est en arrière du lot No 21 et mesure 20 pieds de large sur l'arrière du lot No 21 sur une profondeur de 12 pieds 3 pouces, toutes mesure française et entre lignes parallèles et faisant un total comme mesure de 20 pieds de face sur une profondeur de 72 pieds, 3 pouces mesure française, d'après un plan à l'endroit de la vente.
Des améliorations comprennent un magasin et une résidence en briques à deux étages recouverts en ardoises, avant un magasin et une cuisine en bas et 3 chambres en haut, citerne, hydrant, etc., et valant $10 ou $12 par mois.
Conditions—Comptant en passant le titre, 20 pour cent payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Geo. Ernest Req., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22sept—22 25—oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolis meubles de maison, Diamants, Montre et Chaîne, Bijouterie, au No 422 rue des Magasins.

Succession de Mme Godfrey Lob.

—A l'encan pour du comptant.—

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet—JEUDI, 20 octobre 1887, à 10 heures et demie A. M., au local No 422 rue des Magasins, près Terpsichore, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 4 octobre 1887. Dossier No 22,144, pour le compte de la succession de Mme Godfrey Lob, décédée, il sera vendu:
Tout le contenu de la résidence ci-dessus, No 422 rue des Magasins, consistant en bagues en diamant, boucles d'oreilles, épingle, montre et chaîne, meubles de maison et bien mobilier, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
11oct—11.12.16.20.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et atelier de charpentier attenant à la bâtisse.

Un grand terrain ayant près de 32 pieds sur 255 sur lequel sont plantées des raisins et autres belles variétés de fruits.

No 775 rue des Remparts, entre Louisa et Clouet.

Succession de Michael Flicker.

No. 22,118—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile, pour la paroisse d'Orléans, division C, daté le 4me jour d'octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Louisa et Clouet, mesurant en mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Remparts sur 255 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles—étant la moitié d'un lot de terre désigné par le No neuf et le plus rapproché de la rue Louisa d'après un plan dressé par H. Moellhauser, architecte, daté le 31 décembre 1841 et déposé comme plan No 1 livre des plans No 3 au bureau de A. Ducatel, notaire.
Les améliorations sont désignées par le No 775 rue des Remparts et comprennent un cottage en bois à un étage, avant un atelier de charpentier attenant à la maison. Grande cour avec beaucoup d'ombrage, avec une grande variété d'arbres fruitiers, orangers, figues, raisins, etc.
Conditions—Comptant, dont dix pour cent requis au moment de l'adjudication pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 au-dessus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis, Esq, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6,15,22,29—nov 5 12

L'Abeille
Bureaux
COMPA
Entre
LA BOURGOGNE
LA CHAMPAGNE
LA GASCOGNE
POUR NEW
LOUISIANA
MANDEVILLE
Le Steamer
CHEM
Queen and Crescent
LOUISVILLE
TEXAS
BASI
34 R
Pianos GA
LEON
FEU
MERE
PAUL
DEUX